L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 15 MARS.

LA LOI SUR LES ÉCOLES PUBLIQUES

Votée par la Pseudo-Législature.

Pour l'honneur de la Louisiane, nous avions cru que la Législature qui sortirait des élections de novembre 1872, quelle qu'elle put être, aurait à cœur de rappeler au moins quelques unes des détestables lois des Assemblées précédentes, et puisque le président Grant avait jugé à propos d'appuyer de ses bayonnettes : celle des deux législatures qui, dans l'opinion du rapporteur de la majorité du comité d'enquête, était la moins légale, la moins acceptable et la plus frauduleuse, on devait penser, naturellement, que cette législature aurait l'intention de faire pardonner son origine et son usurpation, à supposer que cela fût possible, par le rappel immédiat de tous les actes qui avaient si fort indigné les populations de l'Etat et si grandement contribué à leur appauvrissement et à leur détresse.

Il n'est pas un de nos lecteurs qui ne connaisse couramment la série de ces actes abominables au moyen desquels les carpet-baggers, les aventuriers politiques et les radicaux de toute race et de toute classe, ayant à leur service la docilité ignorante et absolue des affranchis, ont édifié leurs fortunes au détriment de l'intérêt général et des principes les plus sacrés du droit et de la justice. Ces abominations avaient été portées si loin qu'en décembre 1871, une partie de la législature élue en 1870, se révolta contre l'autre dont cependant elle avait partagé les méfaits pendant une session entière. Elle se sépara et fit en avant un programme de réformes qui fut accueilli favorablement par l'opposition démocratique et soutenu par elle autant que pouvaient le permettre les moyens d'influence et d'action dont le parti démocrate disposait.

Le président Grant, avec la force armée des Etats-Unis, fit échouer ce programme, tout comme il a fait échouer maguère, et par deux fois déjà, le programme de la Législature du peuple élue aux dernières élections de 1872.

Et cependant l'Assemblée protégée par Grant, envers et contre l'opinion de tout ce qu'il y a de sensé et d'honnête aux Etats-Unis, est le rejeton du parti de la Douane qui se souleva contre le gouvernement de Warmoth en janvier 1872 et qui publia un journal de réformes assez peu répandu, mais que tous les hommes intéressés au mouvement des affaires out connu sous le nom de *National Republican*, par opposition au *N. O. Republican*, le défenseur actif de toutes les abominations législatives de l'époque, et qui est encore aujourd'hui l'approbateur et le défenseur apparent de toutes celles qui viennent de se commettre. Quant au *National Republican*, il a abiqué en faveur de son prédécesseur qui, du drapeau de Warmoth a passé, avec armes et bagages, sous celui de Kellogg, et qui prête à ce dernier son appui aux mêmes conditions, c'est-à-dire aux conditions les plus onéreuses possibles pour l'Etat.

Ainsi, le gouvernement de Kellogg a commencé par mentir à son origine ; le drapeau de la réforme qu'il avait arboré était un leurre, et sa législature, que nous avons appelée la Pseudo-Législature, n'a pas été plus fidèle que lui à ses promesses et à ses professions de foi. Aucune parcelle de notre salut est à ce prix.

Louisiane.

RUPTURE DE LEVÉE.—Les journaux de Baton-Rouge nous apprennent que la levée, entre les habitations Newcomb et Arlington, s'est effondrée, le 11 au matin, sur un espace d'environ trois cents pieds, et que la brèche continue à s'élargir. Le fleuve monte malheureusement avec une grande rapidité, de manière que si la digue n'est pas reconstruite immédiatement une crevasse est à craindre.

CONSTRUCTIONS.—Pour une petite localité comme Vermillonville, on peut dire, dit le *Cotton-Ball*, que la bâtisse marche bien. Depuis le commencement de janvier, plus de vingt maisons ont pris place sur le sol de notre cité.

TRAVAILLEURS BLANCS EN LOUISIANE.—On lit dans le *Cotton-Ball* de Vermillonville :

Bien qu'il soit parfaitement incontestable que l'Ouest de la Louisiane possède des avantages sans égaux, tant sous les rapports de la richesse du sol, des facilités pour envoyer les produits au marché, de son adaptation à la culture des fruits, que sous celui de la douceur de son climat particulièrement favorable à l'élevage du bétail, etc., nous rencontrons néanmoins des personnes qui avancent que les étés sont trop chauds pour que la race blanche puisse travailler la terre pendant les fortes chaleurs. Ceux qui se sont une telle opinion ne connaissent pas notre climat, car il a été pleinement démontré par des rapports météorologiques, pendant plusieurs années, que les étés ici ne sont jamais aussi chauds que dans aucun des Etats plus au Nord.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la formation particulière du sol des Attakapas et des Opelousas, qui consiste principalement en prairies, nous met à même d'avoir tout le bénéfice des brises de la mer, qui soufflent du nord, venant par le Golfe du Mexique, pendant tout l'été, et qui rendent la résidence ici des plus agréables.

Il n'y a aucune partie de la Louisiane où les hommes blancs aient pu, comme ici, travailler la terre, pendant tout l'été, tout en conservant une bonne santé et en prospérant à un âge avancé. C'est ce qui a eu lieu chez la population créole depuis la fondation de cet Etat, et aucune classe de peuple, dans aucun pays, ne se porte mieux, et n'atteint un plus grand âge. Même les immigrants qui prennent ordinairement soin d'eux-même, peuvent travailler, durant tout leur premier été ici, sans maladies, quoqu'ils soient en période de tissage d'acclimatation. Nous n'avons jamais entendu parler d'aucun pays où le nouveau colon ait moins à craindre qu'ici le changement de climat. Moins de maladies se manifestent ici que sous des climats plus froids, et les fièvres et les affections de toute espèce cèdent plus facilement au traitement médical que dans tout autre pays, que nous sachions.

LE MEMPHIS EL PASO.

Le général Frémont a envoyé au tribunal de Paris devant lequel il est cité comme impliqué dans des transactions frauduleuses du chemin de fer *Memphis et El Paso*, un affidavit dont voici la substance, d'après la *Tribune* :

Pendant ses explorations dans le continent, le général acquit la conviction qu'une voie ferrée transcontinentale par le sud serait préférable aux lignes plus au nord, et formula le projet d'en construire une. En 1867, il fut chargé de la construction du chemin de fer Memphis and El Paso, les "bonds" et autres propriétés de la compagnie devant en conséquence être administrés par lui. En vertu du contrat il devint directeur du chemin de fer et prit le titre de président du comité exécutif. Il conçut alors le plan d'un chemin de fer soi transcontinental avant pour points extrêmes les ports de Norfolk et de San Diego. En 1868, un mémoire de la compagnie Memphis and El Paso fut présenté au Congrès, demandant une concession de terres publiques et un prêt de "bonds" des Etats-Unis pour aider à construire une ligne ferrée et télégraphique continue de Jefferson Texas à San Diego Californie. En 1869, on substitua à ce mémoire un bill demandant l'extension du chemin de fer Memphis El Paso and Pacific, jusqu'à San Diego. Ce bill fut passé par la Chambre des Représentants, et après avoir subi beaucoup de changements fut finalement adopté par les deux Chambres, sous le nom de Texas Pacific Railroad bill. Le bill accordait de vastes concessions de terres et le droit de passage de la frontière est du Texas à l'Océan Pacifique. Le chemin est actuellement construit sous l'entreprise de Thomas Scott, et tout indique qu'il aura un succès complet.

Pendant que ces mesures étaient prises aux Etats-Unis en entreprenait en France des négociations pour la vente des "bonds" de concessions de terre de la compagnie. Sur l'avis de M. Gaulldré-Boilleau, consul de France à New-York, un contrat fut passé pour la vente de ces "bonds," entre le général Frémont et M. Henry Probst, en mars 1867. M. Probst était un ancien agent de l'empire français ; il avait fait des fournitures pour l'armée française au Mexique. M. Probst s'associa un M. Emmanuel Lissignol, et tous deux se gocièrent les "bonds" comme ils l'entendirent. En juillet 1868, M. Anferman, nommé assistant-trésorier de la compagnie, alla à Paris pour activer la vente des "bonds," après y avoir envoyé un certificat de la cote des "bonds" de la compagnie à la Bourse de New-York. Ce certificat était un faux, et fut expédié, paraît-il, dans une lettre signée par le général Frémont. Mais le général ne se souvient pas de cette circonstance, et il faudrait que la lettre lui fût mise sous les yeux pour qu'il pût déclarer si elle était de lui ou non. En tous cas, si c'est lui en effet qui a envoyé ce certificat, c'est sans se douter qu'il fût faux.

Ceci se passait vers la fin de 1868. Six mois après, le général était à Paris, et pendant quatre mois il refusa dans les journaux les accusations dirigées contre la compagnie. La principale de ces accusations était que la compagnie prétendait frauduleusement que l'intérêt de ses "bonds" était garanti par les Etats-Unis. Mais cette prétention n'a jamais été avancée par le général Frémont, ni à ce qu'il prétend, par aucun directeur ou employé de la compagnie à New-York. Une semblable assertion aurait été absurde, puisqu'en ce temps-ci même la compagnie sollicitait le droit de passage sur les terres du gouvernement. Le libellé des "bonds" déterminait exactement leur caractère, et il aurait été stupide de vouloir, par des affirmations verbales ou écrites, leur attribuer un autre caractère. Cette accusation ainsi que toutes les autres ont été reproduites à Washington et ont fait l'objet d'une enquête approfondie de la part d'un comité du congrès. Après de longs débats devant le sénat, le général Frémont fut disculpé par un vote unanime. Le général accepte toutes les responsabilités pour les affaires générales de la compagnie, telles qu'elles ont été exposées dans les transactions frauduleuses du chemin de fer *Memphis et El Paso*, un affidavit dont voici la substance, d'après la *Tribune* :

Pendant ses explorations dans le continent, le général acquit la conviction qu'une voie ferrée transcontinentale par le sud serait préférable aux lignes plus au nord, et formula le projet d'en construire une. En 1867, il fut chargé de la construction du chemin de fer Memphis and El Paso, les "bonds" et autres propriétés de la compagnie devant en conséquence être administrés par lui. En vertu du contrat il devint directeur du chemin de fer et prit le titre de président du comité exécutif. Il conçut alors le plan d'un chemin de fer soi transcontinental ayant pour points extrêmes les ports de Norfolk et de San Diego. En 1868, un mémoire de la compagnie Memphis and El Paso fut présenté au Congrès, demandant une concession de terres publiques et un prêt de "bonds" des Etats-Unis pour aider à construire une ligne ferrée et télégraphique continue de Jefferson Texas à San Diego Californie. En 1869, on substitua à ce mémoire un bill demandant l'extension du chemin de fer Memphis El Paso and Pacific, jusqu'à San Diego. Ce bill fut passé par la Chambre des Représentants, et après avoir subi beaucoup de changements fut finalement adopté par les deux Chambres, sous le nom de Texas Pacific Railroad bill. Le bill accordait de vastes concessions de terres et le droit de passage de la frontière est du Texas à l'Océan Pacifique. Le chemin est actuellement construit sous l'entreprise de Thomas Scott, et tout indique qu'il aura un succès complet.

Pendant que ces mesures étaient prises aux Etats-Unis, on entreprenait en France des négociations pour la vente des "bonds" de concessions de terre de la compagnie. Sur l'avis de M. Gaulldré-Boilleau, consul de France à New-York, un contrat fut passé pour la vente de ces "bonds," entre le général Frémont et M. Henry Probst, en mars 1867. M. Probst était un ancien agent de l'empire français ; il avait fait des fournitures pour l'armée française au Mexique. M. Probst s'associa un M. Emmanuel Lissignol, et tous deux se gocièrent les "bonds" comme ils l'entendirent. En juillet 1868, M. Anferman, nommé assistant-trésorier de la compagnie, alla à Paris pour activer la vente des "bonds," après y avoir envoyé un certificat de la cote des "bonds" de la compagnie à la Bourse de New-York. Ce certificat était un faux, et fut expédié, paraît-il, dans une lettre signée par le général Frémont. Mais le général ne se souvient pas de cette circonstance, et il faudrait que la lettre lui fût mise sous les yeux pour qu'il pût déclarer si elle était de lui ou non. En tous cas, si c'est lui en effet qui a envoyé ce certificat, c'est sans se douter qu'il fût faux.

Ceci se passait vers la fin de 1868. Six mois après, le général était à Paris, et pendant quatre mois il refusa dans les journaux les accusations dirigées contre la compagnie. La principale de ces accusations était que la compagnie prétendait frauduleusement que l'intérêt de ses "bonds" était garanti par les Etats-Unis. Mais cette prétention n'a jamais été avancée par le général Frémont, ni, à ce qu'il prétend, par aucun directeur ou employé de la compagnie à New-York. Une semblable assertion aurait été absurde, puisqu'en ce temps-ci même la compagnie sollicitait le droit de passage sur les terres du gouvernement. Le libellé des "bonds" déterminait exactement leur caractère, et il aurait été stupide de vouloir, par des affirmations verbales ou écrites, leur attribuer un autre caractère. Cette accusation ainsi que toutes les autres ont été reproduites à Washington et ont fait l'objet d'une enquête approfondie de la part d'un comité du congrès. Après de longs débats devant le sénat, le général Frémont fut disculpé par un vote unanime. Le général accepte toutes les responsabilités pour les affaires générales de la compagnie, telles

administrateur des Finances pour qu'il donne des bons en conséquence.

Telle est la loi financière, relative aux Ecoles publiques, que *Kellogg* a sixnée et qui est promulguée. Cette loi seule est un fardeau sous lequel la Nouvelle-Orléans succomberait si elle était destinée à le subir. Bientôt, on le voit, ce ne sera plus une réforme qu'il nous faudra, mais une révolution. Beaucoup de gens disent déjà que notre salut est à ce prix.

Affaires d'Espagne.

REVUE DE LA PRESSE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

Nous allons passer brièvement en revue les opinions émises par les principaux journaux de Madrid sur les graves événements dont leur pays vient d'être le théâtre.

Nous lisons dans *La Epoca*, que l'on s'était habitué à regarder comme Pergame des partisans du prince des Asturies :

L'abdication de don Amédée de Savoie étant admise, les deux Chambres ordinaires s'étant réunies pour constituer une assemblée souveraine, un gouvernement mêlé de républicains et de radicaux ayant été nommé par cette assemblée, et la république ayant été proclamée par la grande majorité des votes, c'est pour la première fois, depuis que l'Espagne figure dans l'histoire comme nation, que cette forme de gouvernement règne chez elle. On ne doit donc pas s'étonner que nous donnions le nom d'essai à son application dans un pays où elle est si nouvelle, mais en ajoutant qu'elle doit être loyale et ne pas se mettre en contradiction avec les principes proclamés par le parti républicain, si que, pour notre part, nous n'avons ni à juger de son application avec un parti pris systématiquement opposé à la république, ni à demander à son gouvernement et aux hommes qui le composent plus que ce à quoi ils se sont eux-mêmes engagés formellement et fréquemment.

Dans un autre article la même feuille dit :

Il ne manque pas de malveillants qui tentent de répandre la fausse idée que les classes aisées de la société cherchent à créer des difficultés pour le développement de la nouvelle République. Nous pouvons démentir d'une manière absolue de pareils propos. Toutes les classes, jusqu'aux plus élevées, manifestent un grand intérêt à ce que personne n'ait un prétexte quelconque pour troubler l'ordre, et contribuent de toutes les manières à prêter un concours à ceux au gouvernement qui maintient la tranquilité publique et l'intégrité de la partie.

Le 11 février, un autre journal de la même nuance, *El Tiempo*, appréciait ainsi l'acte d'abdication :

Don Amédée, qui a vécu dans la solitude du plus triste et plus significatif isolement, qui n'a pas eu la fortune d'attirer aucun intérêt social vrai et respectable, qui n'a regardé dès le premier jour le pays comme une résidence passagère, et qui n'a pas même compté sur un parti politique sincèrement dynastique, abandonne la couronne qu'il n'aurait jamais dû accepter, à ce conseille de la prudence et de la raison ne s'étaient pas substitués ceux de l'ambition des siens et des étrangers : ceux-ci pour avoir un monarque pour eux et compétemment identifié avec eux, et ceux-là pour établir un nouveau point d'appui par rapport à la politique générale italico prussienne..... La renonciation de Don Amédée, pour le bien de sa dynastie, a été le terme de la monarchie démocratique, mal implantée chez nous.

Le lendemain, *El Tiempo* poursuivait le même thème, en comparant la nouvelle forme de gouvernement à celle qui venait de disparaître :

Le gouvernement de la nation, écrivait-il, a déjà pris la forme républicaine, et en vérité le changement d'institutions qui s'est opéré ainsi en quelques heures a été aussi doux que logique : doux, grâce à la bonne résolution de don Amédée aux derniers moments de son court et malheureux règne ; logique, comme conséquence nécessaire de la monarchie démocratique à laquelle succède la République.....

La solution républicaine est un fait consommé, auquel nous n'avons contribué ni peu ni beaucoup, et des conséquences duquel pour autant nous n'avons pas à être responsables devant notre conscience ni devant l'histoire. Nous avons pu croire, comme nous continuons de croire, que ce n'est pas le gouvernement de la République qui est appelé à fermer et à cicatiser les blessures profondes que la nation a reçues pendant quatre années de bouleversements continuels et de troubles plus graves ; mais notre foi monarchique et nos idées conservatrices ne doivent pas non plus nous entraîner à une opposition systématique et égoïste, toujours représentée et condamnable et plus que jamais dans ces circonstances critiques.....

La République, déclarée avec franchise et accomplie avec sincérité, vaut mieux sans aucun doute que la monarchie démocratique, République mensongère et hypocrite, que représentait Amédée de Savoie.

La nouvelle forme de gouvernement ne nous effraie ni ne nous surprend. C'est un essai de plus qui se fait, et qu'il convient de pousser jusqu'au bout, soit pour le désillusionnement de beaucoup, soit pour l'exemple de tous.

La solution présente a toujours sur la précédente l'avantage qu'elle est espagnole, et ne blesse en rien le caractère altier et la noble indépendance de cette nation héroïque et patiente.

Pour *El Eco de España*, autre organe alphonsiste, la République n'existe pas, tant que les Cortès constituantes ne se sont pas prononcées sur la forme de gouvernement.

Si le gouvernement provisoire, alonte-t-il, doit leur présenter la république déjà établie en les obligeant à l'accepter comme une base nécessaire, il agira conformément aux circonstances spéciales dans lesquelles il se trouve : mais il aura privé le pouvoir constituant de son initiative et de ses facultés.

Puis rappelant qu'en 1864, sous le règne d'Isabelle II, les Cortès constituantes ayant été convoquées, ces Cortès, malgré la plénitude des facultés que leur conférait leur titre de constituantes, mirent discussion la monarchie, pour laquelle elles votèrent une réponse définitive, *El Eco* en exprimant l'espoir que la même liberté d'action sera laissée aux prochaines Cortès, selon l'esprit de toutes les constitutions en vigueur en Espagne comme à l'étranger.

Le journal libéral *El Imparcial* ne va pas si loin : il convient que la république est proclamée et qu'elle est la forme de gouvernement de la nation espagnole.

Toutefois, dit-il, il faut la faire accepter par les populations rurales, où les nouvelles institutions rencontreront le plus de résistance. Pour cela, il faut adopter et introduire immédiatement et ferme dans toutes les branches de l'administration.

Dans le camp républicain, c'est tout d'abord la *Discusion* qui s'écrie :

Nous consolderons la république. Lorsque ceux qui gouvernent ont des pensées élevées et pratiques et le peuple du courage, de la prudence et du patriotisme, les républiques se consolident. Telle est notre situation. La liberté et l'ordre, l'énergie et la tranquillité, le patriotisme et l'abnégation chez tous : voilà ce qui doit figurer sur notre drapeau. Nous sauverons la situation par la pratique de ces principes.

La Igualdad trace les traits principaux du programme gouvernemental de la nouvelle république :

Des Cortès constituantes pour fixer l'organisme de la République ; liberté absolue pour que les élections donnent la majorité fédérale de la nation ; armement national qui conjure les périls qui ont frappé de mort d'autres révolutions ; séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui est le reste de la théocratie ; abolition dont les plaies sanglantes rongent encore le pays ; indépendance de la magistrature qui, n'étant pas exposée à l'instabilité des gouvernements, assurera une impartiale arbitre électorales ; établissement du jury, qui représente la vraie conscience publique dans le jugement des délinquants ; suppression des peines de mort, qui ont rendu odieux aux Espagnols le nom de cette magistrature honnête et républicaine : suppression effective des candidatures officielles ; mort du favoritisme et du népotisme dans les emplois publics ; mise attention spéciale pour la moralisation de l'armée, en séparant le vrai mérite du népotisme et de la force ; moralité et économie jusqu'à l'exagération, dans la question des finances, tandis que des pouvoirs plus larges appliqueront les moyens énergiques et désespérés que réclame le triste legs des monarchistes ; abolition immédiate de tous les esclavos, dont les chaînes tomberont en morceaux, sur lesquels flottera le drapeau de la république ; enfin, pacte de fraternité avec les peuples de la race latine qui luttent en Europe contre les rois, ou qui perfectionnent en Amérique l'œuvre que nous entreprenons aujourd'hui.

En résumé, la mission de la nouvelle république est la mise en pratique de la devise : Liberté, Egalité, Fraternité!

Mémorial Diplomatique.

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant, ou protoxide d'azote.
1oct—CF PPMa,J,S.

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir ; il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles et naturelles qu'aucun jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement.
Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

Révolution ! Révolution !
LES DENTS !
0.20.....des Ratelliers.....0.20
—Prix ordinaire 50—
L.F. DR. GEO. F. MALONEY, au N. 52 de la rue du Canal, près de la rue Bienvenue,
avec ou sans l'extraction des racines, a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux ratelliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 1955v—1an.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.
CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés. Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

—Nous empruntons au *Gaulois* un mot typique :

Lors du plébiscite qui suivit la journée du 31 octobre 1870, rencontrant un propriétaire de mes amis qui venait de déposer son bulletin dans l'urne :

—Eh bien ! lui dis-je, vous venez de voter oui, je suppose ?

—Pardon, mon ami, je viens de voter NON.

—Comment ! vous ? un propriétaire, un richard, comme on dit.

—C'est vrai. Mais que voulez-vous ? j'ai toujours voté NON toute ma vie..... et ce n'est pas à mon âge qu'on se refait.

Bordeaux, 20 février, 7 h. 50, soir.—Aujourd'hui, trois heures, duel entre le marquis de Larochefoucaud et M. Oberkampf. Combat d'une quinzaine de minutes. Blessures légères. Enfin M. Oberkampf a été blessé au bras très fortement. La blessure n'est pas grave.

A demain détails.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.
L. FLAUTIN CAPONEGRO.....Directeur
Samedi, 15 mars 1873, MATINÉE à Midi
Dernière LA FILLE DU TAMBOUR MAJOR
Dimanche, 16 mars, 2 SOIRÉES, 1er PRINTEMPS
1. FILLE DU TAMBOUR MAJOR 2. LA COMTESSE DE MIRAMONT, Acrobates d'Odenbach, et 1 acte.
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, 1 acte.

Théâtre St-Charles.
Propriétaire.....BEN DE BAR.
Dernière soirée de l'engagement de MLLE CARLOTTA LA CHERON
BEN DE BAR dans deux rôles.
MATINÉE (aujourd'hui) à midi.
LOVE CHASE.
Mlle LE CLERCQ remplira le rôle de Constance.
Ensuite deux actes de danse.
JACK SHEPPARD.—Mr. Ed Bar jouera le rôle de Blueskin.—TOODLES.
Dimanche.—Bénéfice FALBE. Prunnerald.
Lundi.—DOUX AVEUX.
L'ouverture commencera 7 heures et demie.
15 mars

"Un bon rire réjouit le cœur."
SEMAINE DE SENSATIONS.
LUNDI SOIR, 17 mars 1873,
LUNDI SOIR, 17 mars 1873,
LUNDI SOIR, 17 mars 1873.
AU THÉATRE NATIONAL.
AU THÉATRE NATIONAL.
AU THÉATRE NATIONAL.
Au coin des rues Bayonne et Perdido.
LES MARTINETTI-RAVEL,
LES MARTINETTI-RAVEL,
LES MARTINETTI-RAVEL.
Pantomime. — Combinaison.
SIX SOIRÉES ET MATINÉE.
SIX SOIRÉES ET MATINÉE.
SIX SOIRÉES ET MATINÉE.
UN BALLET-BOUQUETS VAN HAMME
LOUISE BILLON, première.
LOUISE BILLON, première.
LOUISE BILLON, première.
Les journaux de dimanche publieront le programme.
CAPT. GEO. T. SHAW,
12 mars—2f Dire tour.

Académie de Musique.
Propriétaire et Directeur..... D. BIDWELL
Trésorier..... J. KITTREDGE.
Lundi, 10 mars 1873.
Engagement pour une semaine seulement.
Mercredi et Samedi,
Matinée des
MINSTRELS DE CAL WAGNER
qui seront l'ouverture de la partie devant le public de cette ville dans une série de leurs soirées d'Ethiopie, changeant le spectacle à chaque représentation et comprenant des artistes populaires et de talent, dont les plus distingués sont :
CALWAGNER, BAILEY & PRICE, BEN BROWN, JOHNNY BOOKER, comédiens.
CAMPBELL et BOOKER, chanteurs et danseurs.
LE GRAND ORCHESTRE CALIFORNIEN
Composé des frères WELLING et de J. W. FRETH.
Aussi, CHARLES MAYWOOD,
La surprenante Prima Donna burlesque ; avec un orchestre et un Band excellents.
Les places peuvent être retenues six jours à l'avance.
7 mars

Théâtre des Variétés.
RETOUR DE
LAWRENCE BARRETT,
et la toute la Troupe Dramatique.
LUNDI, MARDI, MERCREDI, et MATINÉE (Mercredi)
MAN O'MILLIE.
Jeudi—DUKE'S MOTTO.
Vendredi—MERCHANT OF VENICE AND POOR PILLICODDY.
Samedi, Matinée—DUKE'S MOTTO.
Samedi Soir—JULES CÉSAR.
A l'étude—"HOME" and "WONDER," deux pièces dans lesquelles LAWRENCE BARRETT jouera.
9 mars

Le Grand Musée d'Anatomie,
Au No 48 de la rue St-Charles,
EST ouvert tour les jours pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, de vieux et de jeunes gens, et sur les jeunes gens. On l'envoie franco, sur le prix en est de 25 cents. S'adresser au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 48 de la rue St-Charles.
Nlle Orléans. 7déc—1an

RAFFINERIE PELTON,
Aux Nos. 128 à 130 de la rue des Magnolias.
SUCRES RAFFINÉS, de toutes les qualités, en lonceaux et en barils.
MÉLASSE DE LA LOUISIANE, RECUITE, en barils, demi barils et barillets.
A vendre en lots au gré des acheteurs.
Nous signalons l'attention particulière du public le sirop dit GOLDEN SYRUP NONPAREIL DE LA LOUISIANE, fait de sucre de la Louisiane. Nous recommandons qu'il est parfaitement pur, sain et le meilleur sirop de table.
1 mars—1m

MADAME ALABAU,
21 CONTI.....CONTI 21
Champion Costume Store of America,
VIENT de recevoir 3,000 Costumes et Dominos de la dernière mode pour dames et messieurs, tels que :
Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc. etc.
— AINSI QUE —
25 Armures, 25 Costumes, Démons, Singes, Ours, le Grand Lucifer avec sa suite.
Rappelez vous que Mme Alabau qui a fourni les costumes du "BOUTARAVAT" et des Ministres, le Mardi-Gras passé.
Costumes pour enfants de 1 à 10 ans, à des prix très modérés.
Nouveautés reçues tous les jours.
21 Rue Conti 21
1er déc au 19 mars—

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)
Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit le plus parfait pour préparer l'organisme de la manière la plus immédiate.
Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.
N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le demande à l'épicerie dans tous les pays.
19fév—1an

RESTAURANT VICTOR,
185.....RUE CANAL.....185
Entre Dauphine et Bourgogne.
A partir du 1er Février :
Dîners à $1 25.
Potage, entrée plats au choix.
Dessert, Café, une demi bouteille de vin.
Déjeûners à 75 cts.
Trois plats au choix, Dessert.
Café au Lait, ou demi bouteille de vin.
Comme par le passé, les consommateurs qui le désireront pourront se faire servir à la carte. A des prix extrêmement modérés.
Servoir compté extra :
Réunions de nuit, Fricassées, Fondues, Chocolat, Bavarois, Thés, Glaces, Fruits, Fromage.
On prend des pensionnaires au mois et à la semaine.
Salons particuliers.
Vu la modicité des prix, toutes les consommations seront payables comptant. 26 jan—3m

Hommes Mariés,
ARRETEZ ET RÉFLÉCHISSEZ !
Si vous mouriez demain,
COMMENT vos femmes pourvoiraient-elles à leurs besoins et à ceux de leurs enfants ! Le gérant, la cuve, la famille et le monde attendent Tranquillement la cuve de cette, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, décorations, etc. Le prix de ces voitures est aussi bas que celui des voitures ordinaires.
Les propriétés appartenant au Docteur de Requalotte et à la veuve de la Pierre, de la Rue Bienville, en cette ville, le dans du Deuxième District de cette ville, et dépendant de la succession de la veuve Marie M. Malvon, suivant acte au rapport d'Octave Pradel, notaire public en cette ville, en date du 18 janvier 1871.
Mises à prix et à terme.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11,26—1,4,11 mars

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS Vs. RICHARD HERRICK.
SIXIÈME COUR DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 6,848.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quinze de mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exportateurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Ste-Claire, Apollo, Dauphine et Tchoupitoulas, et dans l'île bornée par les rues Ste-Claire, Apollo, Dauphine et Tchoupitoulas, et dans l'île bornée par les rues Ste-Claire, trois cent vingt-trois pieds et douze pouces sur la rue Tchoupitoulas, quatre-vingt-treize pieds et douze pouces sur la rue Ste-Claire, et quatre-vingt-trois pieds six pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dépendances et appartenances.
Cette propriété appartient au défendeur en vertu de deux actes, l'un reçu par Me Jules Davis, George Coates, suivant acte au rapport de A. Pitot, Jr., notaire public en cette ville, en date du 4 avril 1871.
Mises à prix et à terme.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11,26fév,4,11,18 mars

WILLIAM T. RICHARDS Vs. EDOUARD
SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 6,848.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quinze de mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exportateurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Ste-Claire, Apollo, Dauphine et Tchoupitoulas, et dans l'île bornée par les rues Ste-Claire, trois cent vingt-trois pieds et douze pouces sur la rue Tchoupitoulas, quatre-vingt-treize pieds et douze pouces sur la rue Ste-Claire, et quatre-vingt-trois pieds six pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dépendances et appartenances.
Cette propriété appartient au défendeur en vertu de deux actes, l'un reçu par Me Jules Davis, George Coates, suivant acte au rapport de A. Pitot, Jr., notaire public en cette ville, en date du 4 avril 1871.
Mises à prix et à terme.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11,26fév,4,11,18 mars

Le plus Grand Progrès du Siècle.
$500,000
TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.
$100,000 pour $10 seulement.
Vente d'une part les spécials de la Législature, du 16 mars 1873, pour la Tombola du Grand Concert et Loterie de la Louisiane, Cette Loterie a été créée par la Législature de l'Etat de Louisiane, et elle est sous le patronage de la Library Hall, à Louisville, Ky.
Mardi, 8 Avril 1873.
Les premiers artistes de toutes les parties de l'Union ont accepté de prendre part à ce Concert et de représenter le même d'une manière différente. Il y aura un Concert vocal et instrumental, dans lequel les premiers artistes seront distribués parmi les porteurs de billets.
LISTE DES CADEAUX :
Un Grand Cadeau de.....$100,000
Un Grand Cadeau de.....25,000
Un Grand Cadeau de.....10,000
Un Grand Cadeau de.....5,000
Un Grand Cadeau de.....2,000
14 Cadeaux de $1,000.....14,000
14 Cadeaux de 500.....7,000
14 Cadeaux de 300.....4,200
14 Cadeaux de 200.....2,800
14 Cadeaux de 100.....1,400
9,000 Cadeaux de 10.....90,000
Total, 10,000 Cadeaux, tous en numéraire.....$500,000
Pour 10 dollars aux frais de ce Concert, on a déjà vendu cette Billets, mais par davantage. On en a déjà vendu une grande partie.
PRIX DES BILLETS :
Billet entier, $10 ; demi-billet, $5 ; quart de billet, $2.50. Onze billets entiers pour $100 ; Cinquante billets entiers pour $500 ; Cent billets entiers pour $1,000.
Nouvelle Loterie.
Conditions spéciales et louée à des prix très modérés.
Pris modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NIL-ORLEANS :
No 182 Rue du Canal,
ENCOGNURE DE TRAZOS.
HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les mardi, mercredi et samedi des dépôts.
Intérêt alloué sur de $10 par Cent.
C. D. STURDEVANT, Président.
Calender, Assistant Calender.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

Vente pour cause de départ.
P. DEJAN,
Coin des rues Chartres et Bienville.
QUITTANT les affaires de MAGASIN, je vends actuellement mes Marchandises, à un prix tout au-dessous du prix coûtant. Ceux qui ont besoin de Marchandises, comptant ou à crédit, ne doivent pas manquer de venir chez moi, rue Chartres, coin de la rue Bienville.
Les Bottes, Souliers, Chapeaux, Chemises, Cravates, Bretelles, Gants, Mouchoirs, Cols, Bas, Sous-Vêtements, Pantalons, Habits, Redingotes, Robes de Chambre, Couvertures, Draps, Nappes, Serviettes, Rideaux, Tapis, Cordes, Ancres, Chaînes, Fers, Clous, Ferrures, Quincaillerie, Vins, Liqueurs, Cognac, Whisky, Ale, Porter, Bière, Cidre, Lait, Fromage, Beurre, Jambon, Lard, Saucisses, Sardines, Pommes de terre, Oignons, Farine, Sucre, Café, Thé, Chocolat, Cannelle, Poivre, Sel, Moutarde, Vinaig